

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE



SEANCE DU
8 Octobre 2024

OBJET DE LA
DELIBERATION

MISE À JOUR DE L'ORDRE
DU TABLEAU DES
ADJOINTS ET DES
CONSEILLERS
MUNICIPAUX ET DES
DÉLÉGATIONS DE
FONCTIONS

Séance ordinaire du 8 Octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 8 octobre à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 2 octobre 2024 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent (Proc. De Mme LEMAIRE Sabrina). Mmes WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric (Arrivé en cours de séance à 19h20). Mmes MIJUN Peggy (Arrivée en cours de séance à 19h10). POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laëtitia (Proc. De Mme CABOCHE Cécile). DUBOIS Jeanne-Marie. LEWILLE Laura. MM. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mme ANDRE Laëtitia (Proc. De M. DEBEAUMONT Pierre). M. VANDERSTEEN Pascal. Mme MADAU Graziella. M. SZYSZKA Jacques. Mmes JORION Geneviève. LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes CABOCHE Cécile. LEMAIRE Sabrina. MM. DEBEAUMONT Pierre. HENAUX Christophe.

Absents excusés : MM. MARTIN Bernard. RUCAR André

Absents : MM. TAVERNIER Michel. THERY Éric.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que suite à la fixation du nombre d'Adjoints à 6, il convient de procéder à la mise à jour de l'ordre du tableau des Adjoints et des Conseillers Municipaux.

Considérant que le poste du 7^{ème} Adjoint démissionnaire n'est pas remplacé, chacun des 6 Adjoints conservent leur rang ainsi qu'il suit :

- 1^{er} Adjoint : Stéphanie BARLET
- 2^{ème} Adjoint : Laurent THUILLIEZ
- 3^{ème} Adjoint : Mildred WERQUIN
- 4^{ème} Adjoint : Marine DOUTERLUNGNE
- 5^{ème} Adjoint : Frédéric RICHARD
- 6^{ème} Adjoint : Peggy MIJUN

Cette modification de la composition de l'équipe municipale entraînera un ajustement de certaines délégations, prises par arrêté du Maire.

Monsieur le Maire propose les aménagements suivants :

- Madame MADAU Graziella occupera le poste de Conseillère Municipale Déléguée en charge de l'**Environnement**.
- Madame BLONDEAU Nathalie, Conseillère Municipale Déléguée aux « Equipements sportifs - Salles Municipales - Développement Economique » se verra ajouter la délégation « **Vie associative sportive** ».
- Madame LEMAIRE Sabrina, Conseillère Municipale Déléguée

à la « Culture et au Partenariat avec la Ville de RASZKOW » se verra ajouter la délégation « Associations autres que sportives ».

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés de délégations des 3 juillet 2020 et 29 novembre 2021 portant délégations de fonctions aux Conseillers Municipaux,

Après en avoir délibéré, par 18 voix Pour (M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent (Proc. De Mme LEMAIRE Sabrina). Mmes WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). DOUTERLUNGNE Marine. POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laëtitia (Proc. De Mme CABOCHE Cécile). Mme ANDRE Laëtitia (Proc. De M. DEBEAUMONT Pierre). Mme MADAU Graziella. M. GIBOIRE Antoine. Mmes JORION Geneviève. LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel) **4 Abstentions** (Mmes DUBOIS Jeanne-Marie. LEWILLE Laura. MM. VANDERSTEEN Pascal. SZYSZKA Jacques) **et 1 Contre** (M. SLEZAK Jimmy).

- **VALIDE** la mise à jour de l'ordre du tableau des Adjoints et des Conseillers Municipaux,
- **VALIDE** la délégation de fonction accordée à la Conseillère Municipale qui sera prise par arrêté municipal concomitamment au Conseil municipal,
- **VALIDE** les nouvelles délégations de fonction des 2 Conseillères Municipales Déléguées qui seront prises par arrêté municipal concomitamment au Conseil Municipal,
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Tony FRANCONVILLE

